

# A PROPOS DES RÉSERVES BIOLOGIQUES

## Questions d'histoire (suite et fin)

par Marie-Noële GRAND-MESNIL  
Archiviste - Paléographe

### LA FAUNE DES RÉSERVES

(suite de «La Voix de la Forêt»  
1982/1 p. 5-13)

Des animaux disparus, celui dont l'absence fausse toute tentative de reconstitution de la faune naturelle en forêt de Fontainebleau, c'est le loup. Sa présence continue en Forêt de Bière est attestée tant par la toponymie, l'iconographie, la tradition que par maints textes probants qui se répètent de siècle en siècle, jusqu'au XIX<sup>ème</sup>.

La Fosse-aux-Loups a fini par disparaître de la toponymie, et Félix HERBET a commis à son sujet une bien curieuse erreur : il assure qu'il s'agissait d'un puits (63). DOMET, transcrivant une tradition orale, nous dit qu'elle avait été creusée bien avant le XVIII<sup>ème</sup> siècle à l'extrémité des Longues Vallées, et que l'on y prenait parfois des loups (64). La «Carte générale de la forest ... Dessiné en l'An 1716» donne ce nom à un petit canton de futaie situé au sud du vieux chemin de Chailly à Bois-le-Roi (qui existe toujours), proche du bornage (65). Mais c'est la carte de Nicolas DE FER qui nous renseigne le mieux (66) : la Fosse aux Loups, nommément désignée, y est figurée par un petit rectangle finement haché de traits verticaux et horizontaux formant grille. Cela évoque les cages à tigre indochinoises : une fosse recouverte de branchages. Sa situation sur la ligne du bornage, près de Chailly et de Fay, montre qu'elle avait la prétention de défendre ces villages contre le débucher des fauves.

Point n'est besoin d'évoquer ici le mythe du grand méchant Loup. Ouvrons seulement le «Registre de délibération du Conseil municipal de Fontainebleau», à la date du 30 juillet 1793 : «Le citoyen LAMARCHE, cy-devant inspecteur des Chasses a l'honneur d'informer Messieurs les Officiers municipaux de Fontainebleau que cette année il s'est fait une portée de louveteaux dans la forêt au nombre de sept, que des particuliers il y a environ six semaines en ont attrapé deux, que depuis ce temps les sergents employés aux écuries du Carrouzel se sont mis à l'affut dans les endroits où sont déposés les chevaux morts, emplacement pour la voirie, qu'au clair de la lune, ils y ont tué la mère louve et un petit, de sorte qu'il reste encore quatre petits louveteaux et sûrement quelques vieux loups ; le dit LAMARCHE demande à la municipalité un réquisitoire à l'effet d'ordonner aux gardes cy-devant des Chasses de se transporter avec lui pour chercher à en faire la destruction et aura l'honneur de vous rendre compte de sa mission».

«La municipalité considérant l'urgence de la destruction des loups qui sont des animaux voraces et qu'ils pourroient dans l'hiver devenir très dangereux et destructeurs a donné un réquisitoire au dit citoyen LAMARCHE à l'effet de commander tous les gardes de la cy-devant capitainerie pour dimanche prochain se réunir et faire une battue dans les cantons de la forêt où l'on soupçonne que ces loups se réfugient et de faire l'impossible pour les détruire» (67).

Tout est dit, et c'est bien la seule fois où nous voyons les gardes de la Capitainerie des chasses jouer un rôle estimé positif à Fontainebleau. Il est vrai que la «ci-devant Capitainerie» n'existait plus en tant que tribunal réprimant les délits de chasse. Quant aux gardes de la Capitainerie, ils avaient été joints aux gardes forestiers, dès l'automne 1789, par ordre exprès de LOUIS XVI transmis par le grand maître de CHEYSSAC, pour assurer la surveillance de la forêt (68).

Malgré les battues administratives et la résurrection de la Louveterie par NAPOLÉON, les loups perdurèrent à Fontainebleau jusque sous le Second Empire. Dans son livre de souvenirs si amusant sur «Les Chasses du Second Empire», A. DE LA RUE, ancien inspecteur des Forêts de la Couronne, nous parle des battues faites durant le dur hiver 1854, tant en forêt de Villefermoy qu'à Fontainebleau, par ses soins avisés. Cinq loups furent détruits à Fontainebleau dont une louve au canton de la Haute Borne, un loup au Clos Héron, et un vieux loup qu'il fallut chasser deux jours de suite, et qui, débûché au Rocher de Milly, ne fut abattu que le lendemain aux Monts Girard (69).

Certainement souhaitable sur le plan écologique, la réintroduction de «Sire Loup», le carnassier suprême, est strictement impossible pour d'évidentes raisons psychologiques dans une forêt où des milliers d'enfants s'ébattent chaque semaine.

### LES RÉSERVES : UN CHOIX DÉTERMINÉ

S'il y a des Réserves biologiques à Fontainebleau, c'est que l'autorité politique, soutenue par une fraction de l'opinion publique l'a voulu.

La tradition constante fait hommage à LOUIS XIV d'avoir voulu conserver de vieilles futaies à Fontainebleau, pour l'ornement de la forêt et l'honneur de la Maison royale ... et je crois bien que la tradition a raison. DOMET nous le dit dans un passage de son «Histoire de la forêt de Fontainebleau» qu'il est bon de rappeler : «... Les exploitations continuèrent à avoir lieu sans grand ordre. D'autant

plus que LOUIS XIV avait un amour tout particulier pour les vieux arbres ; il voulait qu'on épargnât ceux qui entouraient la ville et ombrageaient les triages où il chassait le plus fréquemment. On respecta donc ceux-ci, et on coupa plus souvent les autres parties de la forêt, ce qui déranger singulièrement les prévisions du grand maître réformateur» (70).

LOUIS XV était sans doute trop passionné de vénerie pour voir dans la forêt autre chose qu'un cadre prestigieux à ses chasses. Dans la célèbre tapisserie d'OUDRY «**Le Cerf forcé aux rochers de Franchard**» (71), le souverain et son équipage se détachent sur un fond de sable et de rochers, les arbres n'intervenant guère que pour encadrer la scène.

Au contraire LOUIS XVI, si nous en croyons les lettres de M. de CHEYSSAC adressées aux officiers de la maîtrise, manifestait le plus vif intérêt pour la forêt, notamment pour les repeuplements et plantations ; et il exerçait avec une assez belle régularité le droit régalien de retirer des listes de coupes prévues par le grand maître telle ou telle portion de vieille futaie. Le 3 décembre 1790, CHEYSSAC écrivait encore : «Sa majesté instruite de l'abondance de bois dont les chantiers regorgent et de la diminution sensible du prix de cette denrée a désiré pour ne pas surcharger le commerce de provisions inutiles de diminuer le nombre des ventes qu'Elle avait d'abord désigné».

Et de retirer de l'affiche une vente de 33 arpents de vieille futaie à la Cave aux Brigands, et une autre de 21 arpents à la Canche aux Lièvres (72).

Ce n'était que reculer pour mieux sauter, car plus avant dans la Révolution, les prix du bois atteindront de tels sommets que la Convention proclamera sa célèbre «Loi du Maximum». Durant les terribles hivers de l'an II et de l'an III, le représentant du Peuple ROBIN, en mission dans les départements assurant la provision de Paris, devra mettre en réquisition tout ce qu'il trouvera de bûcherons, d'attelages et de voituriers par eau pour faire exploiter les coupes extraordinaires destinées à chauffer Paris, que dis-je, à l'empêcher de mourir de froid et de faim (73).

Sous le Directoire, alors que les coupes ordonnées à Fontainebleau avaient principalement un but financier, un citoyen à la tête d'une Compagnie, demanda à la Régie de l'Enregistrement et des Domaines que l'on procède à l'adjudication des arbres morts ou couronnés et de tous les chablis de la forêt de Fontainebleau (74). Cette demande, transmise à l'Administration provisoire de Fontainebleau par les Citoyens Régisseurs, provoqua une lettre de Lucien NOEL dont la vigueur fait plaisir (75). Se référant, comme il en était coutumier, à l'Ordonnance de 1669, il soulignait que l'adjudication des chablis - d'ailleurs peu nombreux en cette année 1797 - était conforme à l'Ordonnance et que les administrateurs forestiers en effectueraient le martelage en floréal (76).

Mais, en ce qui concernait les 3 000 arpents de demi-futaie et de vieille futaie, dont la majeure partie était couronnée, il n'était pas question de les mettre en vente, premièrement parce que cela entraînerait une «adjudication générale» ; deuxièmement parce que cette demande était contraire à l'article 5 du titre 17 de l'Ordonnance de 1669 ; troisièmement que cette mesure entraînerait un abattage général «tandis qu'il est de la dernière importance de conserver autant que possible sera, ces arbres antiques et majestueux dont la forêt de Fontainebleau semble être seule dépositaire maintenant».

Intarissable, Lucien NOEL rappelait les nombreuses coupes ordinaires et extraordinaires faites depuis quatre ans, les vides bons à planter dont il majeure quelque peu le chiffre, les 4 000 arpents de rochers ; il affirmait qu'en cas d'adjudication générale des futaies, la raréfaction des ouvriers augmenterait le prix du transport et de l'exploitation au grand dam des adjudicataires des coupes ordinaires et extraordinaires, qui ne manqueraient pas de s'en plaindre ; enfin il suggérait qu'il serait bon d'employer les fonds provenant de l'adjudication des chablis et arbres morts (dont la délivrance n'avait lieu, selon lui, qu'avec la plus grande discrétion) au repeuplement de 7 000 arpents de vides bons à planter, car «... de leur cendre renaîtrait une nouvelle forêt, avantage incalculable pour nos neveux».

A la suite de cette diatribe, le projet suggéré à la Régie d'adjuger tous les arbres morts ou couronnés de la forêt retourna au néant dont il n'aurait jamais dû sortir.

Vinrent le Consulat, la stabilisation politique, l'espoir d'une Administration forestière «définitive». Sans oublier tout à fait les questions financières, Lucien NOEL pût plaider la cause des travaux, plantations et embellissements de la forêt là où elle se situe : sur le plan politique.

Ses «**Observations sur les bois, et particulièrement sur ceux de la forêt de Fontainebleau**» sont dédiées au Premier Consul par le biais d'une citation de Virgile mise en exergue : «*Si canimus sylvas, sylvae sint Consule dignae*» (77).

Assez curieusement, c'est en parlant de l'élagage des routes forestières, que NOEL souligne la valeur artistique de la forêt, en des termes qui évoquent tour à tour l'Ancien régime et le XIX<sup>ème</sup> siècle commençant : «... Avant la révolution, les routes de la forêt de Fontainebleau étaient soigneusement élaguées et entretenues pour faciliter les chasses du Roi. Il en résultait une circulation d'air, qui ne pouvait lui être que très-favorable : et ces routes tirées au cordeau, sur un alignement à perte de vue, la rendaient plus agréable et plus facile à garder».

«... Depuis la révolution nulle route de la forêt de Fontainebleau n'a été élaguée ... en sorte que le cavalier a tout lieu de craindre de se voir accroché aux branches, ou de tomber avec son cheval dans les onnières. Jamais cette forêt ne s'était vue dans un tel abandon. Sa proximité de Paris, son site, ses rochers escarpés, ses arbres de forme extraordinaire, ses belles futayes, ses routes admirables, y ont attiré et conduit dans tous les temps, des curieux, des amateurs, des artistes ...» (78).

Ce pourquoi le Gouvernement était prié d'agir pour remettre la forêt dans son ancien lustre.

Pour finir cette revue des mille périls auxquels ont survécu nos vieilles Réserves, je citerai un passage tiré de la «**Description physique de la forêt de Fontainebleau**» du bibliothécaire PAILLET que nous avons plusieurs fois rencontré au cours de cette étude.

Avec sa naïveté coutumière, il témoigne tour à tour d'une grande admiration pour la volonté de LOUIS XIV de sauvegarder des vieilles futaies, et d'une approbation nuancée d'un léger regret devant les travaux de rajeunissement de la forêt, entrepris par les grands maîtres de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle avec l'appui de LOUIS XVI : «Le chêne (**Quercus robur**) est sans contredit l'arbre le plus recherché de nos climats ; c'est aussi celui qui fait le plus d'honneur à notre

forêt et qui y est le plus commun. Il y avait, sous les règnes précédents, des futaies considérables et très étendues, qui en étaient presque entièrement composées. Nos rois, et surtout **Louis XIV**, les respectaient au point d'aimer mieux n'y faire pratiquer que des routes sinueuses, que d'en faire abattre un seul arbre ; mais enfin il a fallu y porter la cognée. La plupart de ces arbres, si beaux en apparence, étaient gâtés dans le cœur et en imposaient même à la sagacité des marchands. Depuis une quarantaine d'années, on en essarte tous les ans une partie. Il faut replanter à mesure. Il en reste encore de très-belles, qui auront aussi leur tour, à proportion qu'on les verra dépérir. Les plus saines se voient à droite et à gauche du chemin de Paris, par Essômes» (79).

Il faudrait souligner cette dernière phrase : nous avons conservé, à droite et à gauche de la route de Paris, au Bas-Bréau, à la Tillaie, au Gros Fouteau, «les plus saines» des futaies d'Ancien régime. Puissent-elles encore longtemps ne point «se gâter dans le cœur», ni «dépérir», et encore moins «tomber en ruine de caducité» !

### EN GUISE DE CONCLUSION

On aimerait pouvoir conclure d'une manière ironique cette revue de textes (dont certains peu connus et d'autres rabâchés) sur la forêt de **BLANCHE DE CASTILLE** à nos jours. On ne peut que constater l'ambiguïté de certains d'entre eux, et les nécessaires divergences existant depuis toujours entre les divers responsables.

Les agents du pouvoir politique et administratif qui ont charge de «fournir au peuple les objets nécessaires à sa vie»,

puisent en cas de disettes, sans remords excessifs, dans cette réserve de matériaux, de combustibles et même de nourriture qu'est la forêt.

Les forestiers qui se sont succédés en forêt de Bière en file ininterrompue, du XIII<sup>ème</sup> siècle à nos jours, ont le double rôle d'assurer l'arbitrage indispensable entre les différentes catégories d'usagers, et la production d'un volume maximum de bois d'œuvre et de chauffage, en bon état d'exploitabilité.

Ceux enfin qui, pour le prestige de la Maison royale, puis pour des raisons esthétiques, touristiques, enfin scientifiques, souhaitent ardemment que la forêt de Fontainebleau soit soustraite à toute préoccupation vile. Tout naturellement, et nous l'avons vu depuis longtemps, ce sont les futaies les plus saines, celles situées sur les meilleurs terrains, à égale distance de l'ancien Fontainebleau et des communautés usagères, celles protégées depuis des siècles par le fait qu'elles offraient un encadrement prestigieux au chemin par lequel on allait au château, qui ont retenu leur attention militante et passionnée.

Aussi passionnante que soit l'étude de la faune et de la flore des Réserves, je pense donc qu'il est impossible de réduire l'histoire de la forêt à celle de la seule conservation de ces futaies de chênes et de hêtres qui ont résisté à la dent des bêtes et à la hache des hommes, et du maintien de ces biotopes d'un particularisme tel qu'aucun sylviculteur n'a songé à y porter ses outils.

*Fontainebleau, juin-juillet 1981*

### NOTES

63 - Ouvr. cit., p. 172.

64 - Histoire de la forêt de Fontainebleau. Paris, 1873, p. 300-301, passage relatif au loup en forêt de Fontainebleau.

65 - Arch. nat., N II Seine-et-Marne 66.

66 - Bibl. munic. de Fontainebleau, carton B, pièce 68, n° 1, 2 et 3, éditions de 1697 et 1705.

67 - Bibl. munic. Fontainebleau, Registre de délibérations, 10D8 année 1793, fol. 110.

68 - Arch. dép., Seine-et-Marne, série B, Maîtrise de Fontainebleau, liasse 24, Administration générale, lettre de Cheyssac, du 15 août 1789, disant que, très affectée des dégâts commis dans les forêts de Saint-Germain en Laye et de Fontainebleau, «Sa Majesté m'a Elle-même proposé d'employer dans ce moment-ci à la conservation de la forêt tous les gardes-chasses qui sont devenus presque inutiles».

69 - Paris, Firmin-Didot, 1882, p. 122-123. On lira avec intérêt la discussion par A. de LA RUE des arrêtés préfectoraux déclarant «une guerre d'extermination aux sangliers» au nom d'une «touchante sollicitude pour l'agriculture» ; l'auteur se fait un devoir de signaler «aux préfets et à leurs conseillers les services incontestables que les sangliers rendent à la sylviculture par le nombre considérable d'insectes nuisibles qu'ils détruisent, par la quantité énorme de fânes, de glands et autres graines qu'ils enterrent en remuant le sol avec leur boutoir, ce soc de charrue naturelle», p. 124-125.

70 - Ouvr. cit., p. 130, le grand maître dont il s'agit alors est Paul BARILLON d'AMONCOURT, auteur de la Réformation de 1664.

71 - Jean-Baptiste OUDRY (1686-1755) peintre des cartons de la série des Chasses du Roi, Palais national de Fontainebleau ; les tapisseries elles-mêmes sont au Palais de Compiègne.

72 - Arch. dép., Seine-et-Marne, série B, Maîtrise des Eaux et Forêts de Fontainebleau, liasse 104, Coupes et ventes.

73 - J'ai présenté au Symposium international tenu à Nancy en septembre 1979 une communication sur les coupes extraordinaires de l'an II et de l'an III, basée sur les archives de la ci-devant maîtrise, *ibidem*, liasses 105 et 106. A paraître dans les Actes du Symposium.

74 - *Ibidem*, liasse 132, Chablis, lettre des Citoyens Régisseurs de l'Enregistrement et du Domaine national, du 4 germinal an V (24 mars 1797).

75 - *Ibidem*, même liasse, réponse de Lucien NOEL, du 8 germinal an V (28 mars 1797).

76 - Effectivement, le 7 floréal an V (26 avril 1797), les administrateurs forestiers «après avoir tiré le marteau de la République de son coffre» se rendirent en forêt pour «procéder à la reconnaissance et au marquement des bois secs, volés et chablis», opération faite avec un soin extrême et qui les occupa jusqu'au 29 floréal (18 mai), *ibidem*, registre 18, fol. 26-64.

77 - «Si nous chantons les forêts, les forêts seraient dignes du Consul». Sur l'ouvr. cit., voir note 36.

78 - Ouvr. cit., p. 18-19.

79 - PAILLET, ouvr. cit., p. 10.